

INSCRIPTION MARCHÉ DE NOËL SAINT-BONNET-LE-CHÂTEAU

DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 2026

INFORMATIONS EXPOSANTS

Nom / Prénom de l'exposant :

Entreprise ou activité :

Numéro Siret (obligatoire) :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Site internet / réseaux sociaux :

ACTIVITÉ

Description des produits/services proposés : (joindre impérativement des photos des produits par mail à artisanat@saintbonnetlechateau.fr)

Fabrication artisanale : ☐ OUI ☐ NON

EMPLACEMENT SOUHAITÉ

☐ Emplacement en intérieur avec table fournie (places limitées) :

1 table de 1m20 x 80 cm + 1 chaise 20 €

2 tables de 1m20 x 80 cm + 2 chaises 35 €

☐ Emplacement extérieur (minimum 2m et maximum 6m)

15 € les 2 premiers mètres + 7 € par mètre supplémentaire : 15 € + (7 € x) = €

Chèque libellé à l'ordre de « Comité d'animation foire et marché » - Montant total : €

BESOINS EN ÉLECTRICITÉ : aucun matériel de branchement et d'éclairage ne sera prêté

Puissance nécessaire en kW (merci d'être précis et raisonnable) :

Chauffage ; aucun chauffage électrique n'est autorisé sur les stands

Gaz : interdit en intérieur ou en stand abrité

En extérieur, j'utilise une bouteille de gaz ☐ pour me chauffer ☐ pour mon activité

Le dossier peut être envoyé par mail à artisanat@saintbonnetlechateau.fr ,

le règlement et le chèque de caution de 50 € à l'ordre de « Comité d'animation foires et marchés » à
Mairie – Marché de Noël – 23 avenue Paul Doumer 42380 Saint Bonnet le Château
avant le 03 OCTOBRE 2026.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR MARCHÉ DE NOËL SAINT-BONNET-LE-CHÂTEAU

DIMANCHE 13 DÉCEMBRE 2026

Article 1 – Organisation

Le marché de Noël est organisé par la commune de Saint-Bonnet-le-Château.

Ce marché a pour objectif de valoriser l'artisanat, les savoir-faire, les productions locales et les créations artisanales.

Article 2 – Conditions d'admission

Le marché est ouvert aux artisans, créateurs, producteurs et associations proposant des produits artisanaux et locaux, ayant un statut professionnel déclaré et assuré.

Les revendeurs et produits de revente pourront être refusés.

L'organisateur se réserve le droit de sélectionner les candidatures afin de préserver la qualité et la diversité du marché.

La validation d'une inscription appartient à l'organisation.

Article 3 – Les emplacements

Les emplacements sont attribués par l'organisation. Chaque exposant devra respecter les dimensions attribuées.

En intérieur : taille de 1m20 à 2m40 de long avec table fournie par la municipalité, aucune table ou portant ne pourra être ajoutée.

En extérieur de 2 à 6 m linéaire x 3m de large avec votre propre matériel (table, barnum etc.)

L'organisation se réserve le droit d'adapter la répartition des emplacements selon les contraintes techniques et la cohérence du marché.

Aucun prêt de matériel type barnum, rallonge, lampe, lestage, etc. ne pourra se faire par l'organisateur.

Article 4 – Installation

Les exposants devront être installés avant l'ouverture du marché à 9h.

L'arrivée des exposants peut se faire de 7h à 8h30.

Les véhicules devront décharger leurs stands proche de la Mairie (stands intérieurs) ou de leur emplacement puis devront les stationner sur le parking du cinéma ou de la gare pour la journée. Et venir ensuite installer leur stand.

Le marché sera ouvert jusqu'à 18h.

Aucun départ anticipé ne sera autorisé sauf accord exceptionnel de l'organisation.

Le départ des exposants pourra se faire entre 18h et 19h30 maximum.

Article 4 – Sécurité et responsabilité

Les exposants doivent maintenir leur emplacement propre et sécuriser. Et est responsable de son stand, son matériel, ses produits et des dommages qu'il pourrait causer.

Les installations électriques doivent être conformes aux normes en vigueur.

Les barnums ou parasols devront être lestés.

La municipalité décline toute responsabilité en cas de vol, dégradation, intempérie, etc

Article 6 – Produits interdits

Sont interdits :

- Produits dangereux
- Contrefaçons
- Produits illicites
- Revente non déclarée

Article 7 – Annulation

Toute inscription est ferme et définitive.

Pour obtenir le remboursement de votre place, en cas de maladie, accident, etc. un justificatif devra être transmis.

Article 8 – Validation de votre inscription

Les dossiers sont à envoyer à artisanat@saintbonnetlechateau.fr avant le 03 octobre 2026.

Un **chèque de caution de 50 €** est demandé et vous sera restitué à 18h le jour de la manifestation.

Une commission se réunira mi-octobre pour étudier votre demande d'inscription :

- Votre inscription est validée, vous recevrez un mail de confirmation et votre règlement sera encaissé après validation de votre inscription
- Votre inscription n'est pas validée : un mail vous en informe et votre règlement et caution vous seront retournés.

TOUT DOSSIER INCOMPLET AU 03 OCTOBRE NE SERA PAS ÉTUDIÉ.

Je certifie l'exactitude des renseignements fournis et accepte le règlement du Marché de Noël de St Bonnet le Château.

DOCUMENTS À JOINDRE PAR MAIL

- ☐ Photos des créations/produits
- ☐ Une copie recto/verso de la carte d'identité de l'exposant
- ☐ Un justificatif professionnel en vigueur (SIREN/SIRET, carte de commerçant)
- ☐ Attestation Responsabilité Civile Professionnelle **couvrant la date du marché**

DOCUMENTS À ENVOYER AU MAIRIE

- ☐ Chèque pour votre emplacement à l'ordre de « Comité d'animation Foire et Marché »
- ☐ Chèque de caution de 50 € à l'ordre de « Comité d'animation Foire et Marché »